

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 21 mars 2014

**Service instructeur**  
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2014-3-8-1

**Service consulté**

**FONCTIONNEMENT DES COLLEGES :  
DOTATION COMPLEMENTAIRE POUR LE NOUVEL ESPACE NUMERIQUE DE  
TRAVAIL**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de verser une subvention complémentaire de fonctionnement, d'un montant individuel de 3 585€, à 10 collèges pilotes, dans le cadre du démarrage du nouvel espace numérique de travail.

En décembre 2013, la commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué entre les lycées et collèges de l'Académie de Strasbourg, a attribué le nouveau marché portant sur l'espace numérique de travail (ENTEA) à la société ITOP.

La nouvelle application, outre les outils de vie scolaire inclus dans l'actuel espace numérique de travail mis en œuvre depuis 2006, proposera une ouverture vers les ressources numériques au service de la pédagogie, et devrait permettre de faciliter la communication des deux Départements et de la Région vers leurs établissements.

Le coût annuel pour un collège (tout inclus : licence, hébergement, mises à jour,...) se monte à 3 585 € (5 727 € pour un lycée), contre 3 000 € actuellement, mais pour une prestation plus large.

Avant de déployer ce nouvel ENT dans tous les établissements, 40 d'entre eux, dont 10 collèges haut-rhinois, ont été sélectionnés par le Rectorat (Délégation Académique au Numérique) pour effectuer une année test : la liste est jointe en annexe.

La prestation sera facturée annuellement pour une période allant de septembre à fin août. La mise en route débutera néanmoins dès le printemps, c'est pourquoi le marché a prévu le versement d'un acompte de 30 %.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'autoriser le versement d'une dotation complémentaire de 3 585 € au dix collèges listés en annexe dans le cadre du nouveau marché concernant l'espace numérique de travail des lycées et collèges de l'Académie de Strasbourg. Il convient de préciser que les établissements entrant dans le nouveau dispositif ont également dû s'acquitter du montant de l'abonnement prévu dans l'ancien marché au titre de l'année scolaire 2013/2014.

- De dire que les crédits, d'un montant total de 35 850 €, seront prélevés sur le programme E653, chapitre 65, fonction 221, nature 65511, code programme 26061 du budget départemental, dans le cadre de la réserve prévue dans le rapport n°CG-2013-4-8-2 du 18 octobre 2013 approuvant les dotations de fonctionnement 2014 des collèges.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Service des Actions Educatives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 MARS 2014

**Fonctionnement des collèges  
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
CPU00360	<b>COLLEGE ALTKIRCH - LUCIEN HERR</b> Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00361	<b>COLLEGE BUHL - DU HUGSTEIN</b> Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00363	<b>COLLEGE COLMAR - BERLIOZ</b> Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00362	<b>COLLEGE COLMAR - MOLIERE</b> Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00364	<b>COLLEGE FORTSCHWIHR</b> Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00365	<b>COLLEGE GUEBWILLER - MATHIAS GRUNEWALD</b> Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00366	<b>COLLEGE LES MENETRIERS - RIBEAUVILLE</b> Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00367	<b>COLLEGE RIEDISHEIM - GAMBETTA</b> Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00368	<b>COLLEGE RIXHEIM - CAPITAINE DREYFUS</b> Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00369	<b>COLLEGE SOULTZ - ROBERT BELTZ</b> Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
<b>Total</b>		<b>35 850,00</b>